

Après le succès du week-end de l'année dernière, voici une nouvelle édition redessinée dans ses contours et son contenu.

Nous vous proposons 2 week-end, en mai et en octobre et 1 destination : la joie intérieure.

2 week-end au contenu évolutif que vous pouvez suivre séparément ou dans une continuité de découvertes & révélations de vos richesses intérieures et... extérieures.

Prêts (es) à embarquer ?

La 1<sup>ère</sup> escale se fera sous le ciel vosgien les 15/16/17 mai 2020, sur le thème :

Et si l'extraordinaire était dans l'ordinaire?

Au programme : explorons les chemins de la sophrologie, du Qigong, plongeons dans un bain de forêt et ouvrons-nous aux ateliers et rencontres ludiques & surprises qui viendront réveiller l'enfant qui sommeille en vous !

Ensemble, dans la bienveillance et la joie, entourés de 12 personnes maximum, vous serez accueillis dans un lieu chaleureux, propice à cette aventure et.... Extraordinaire !

Lieu : A QUIET PLACE surplombant le lac de Gérardmer.

<http://www.locations-chalets-luxe-gerardmer.com/chalets/galeries-exterieur-des-chalets--5.html>

Et vous serez accompagnés par vos 2 organisatrices & co-animatrices, Isabelle Wunsch & Patricia Ferrante, Sophrologues.

TARIF week-end (conférences, ateliers, logement et restauration (sauf le repas du vendredi soir qui vous invitera déjà à mobiliser les talents cachés ou révélés de l'enfant en vous mais chuuut... vous en saurez plus plus tard)

Chambre partagée lit double (1 lit king size) avec salle de bain partagée : 610 euros

Chambre individuelle avec sa propre salle de bain : 660 euros

#### INSCRIPTION

Inscription et paiement d'un acompte de 300 euros pour le 10 février 2020 \*.

Le solde est à verser pour le 30 mars 2020.

Pour un complément d'information ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à nous contacter par email :

weekend.sejour.bienetre@gmail.com

Au plaisir de vous retrouver ou de vous rencontrer !

Isabelle & Patricia

\*Les organisatrices se réservent le droit d'annuler le week-end contre remboursement des sommes versées par les participants.

\*Les sommes versées à titre d'acompte ne seront pas remboursées en cas de désistement après le 1er mars 2020